



05.53.65.54.18

e. mail de la mairie : [mairie.montgaillard47@collectivite47.fr](mailto:mairie.montgaillard47@collectivite47.fr)  
e. mail du maire : [montgaillard.maire@icloud.com](mailto:montgaillard.maire@icloud.com)

## LETTRE N° 24 AUX MONTGAILLARDAIS Décembre 2025

Chers amis Montgaillardais

En cette fin d'année, reprenant la trame habituelle de ma lettre, je vous propose de faire le point des 6 mois écoulés et de vous préciser :

- les travaux votés au budget 2025, terminés ou en voie de l'être en fin d'année ou début 2026,
- les premières réflexions sur les travaux ultérieurs, qui seront soumis au vote du conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2026.

### I. Réalisations menées et envisagées.

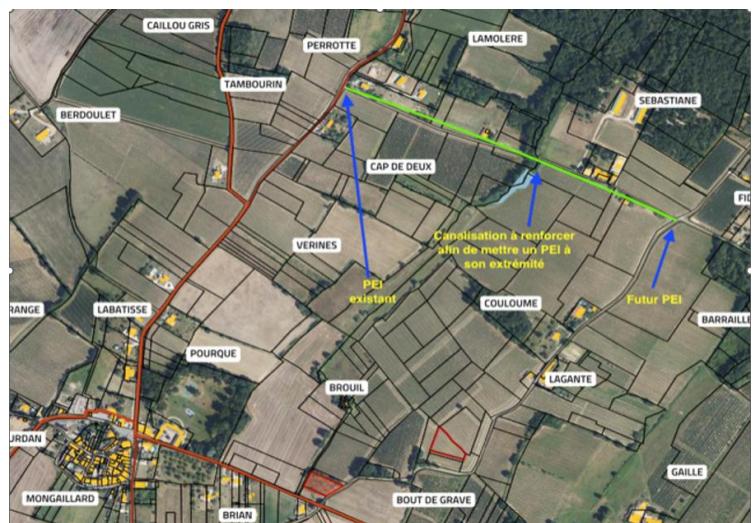
#### 1. Réalisations décidées au titre du budget 2025, terminées ou dont la réalisation est planifiée en fin d'année ou début 2026 :

Pour les raisons financières déjà évoquées dans ma lettre du mois de juin dernier, aucune réalisation d'ampleur n'a vu le jour en 2025, en dehors de celles terminées en début d'année (la maison des associations et l'escalier menant au château). En effet, avant de pouvoir relancer des travaux, il nous faut assainir nos finances et, plus précisément, attendre d'avoir fini de payer la réfection de la voirie (dernier versement en 2026) ainsi que les annuités de nos deux emprunts en cours (fin 2029 pour le château et fin 2028 pour la maison des associations). Ce commentaire vous permet d'imaginer, d'ores et déjà, que seuls des travaux d'urgence pourront être envisagés en 2026. Ce n'est sans doute qu'à partir de l'année 2027 que nous pourrons envisager de lancer de nouveaux chantiers.

#### 2. Travaux non réalisés en 2025, à relancer en 2026

##### - Adduction d'eau

Afin de respecter la réglementation en la matière, la mairie est tenue de prévoir un dispositif de défense incendie au niveau du carrefour de route proche de La Sébastiane. À cette fin, des travaux de modification des conduites d'adduction d'eau vont être réalisés, à compter du début du mois de février, entre le carrefour de Lamolère et le carrefour de la Sébastiane, travaux qui ont pris du retard en raison du plan de charge d'EAU 47. Dans un second temps, la mairie installera un poteau incendie (PEI) qui couvrira la zone depuis la Sébastiane jusqu'à Lagante.



#### - Aire de jeux

La rénovation de l'espace sanitaire qui jouxte notre aire de jeu est toujours à l'étude. L'objectif consiste à le rendre plus accessible, plus esthétique et surtout plus conforme aux règles d'hygiène et de santé publique. Afin de minimiser les dépenses, il est envisagé de réaliser les travaux en interne, avec tous les bénévoles qui voudront bien s'y associer, sous la conduite technique et opérationnelle d'Anthony Chaminade. Cette solution permettrait de ne payer que le matériel nécessaire à la réalisation. Que les personnes intéressées par ce petit chantier n'hésitent pas à se manifester auprès de la mairie ou d'Anthony.

#### - Associations

Il ne s'agit là que de dépenses de fonctionnement, mais il est prévu de raccorder la maison des associations à la fibre afin d'offrir la possibilité de divertir les enfants de « Montgaillard kids » lorsque la météo interdit les activités extérieures ou encore de regarder, en bonne et agréable compagnie, des évènements télévisés importants comme les grands tournois de rugby.

#### - Sécurité informatique



Soucieux de la protection et de la préservation de nos données informatiques, et face aux recrudescences de piratages, de nombreux organismes ou collectivités (Fumel, agglo d'Agen ...), la mairie envisage de renforcer la sécurité de son système informatique. Un projet, auquel sera inclus le raccordement de la maison des associations à internet, a été voté lors de notre dernier conseil municipal. Sa mise en service effectif est prévue fin janvier.

### 3. Travaux à envisager en 2026

Comme déjà mentionné en tête de cette lettre, l'année 2026 sera à nouveau l'occasion de très peu de travaux, par seul souci de préserver notre trésorerie, l'excédent budgétaire prévisible sur l'année 2025 ne nous permettant pas de dégager suffisamment de ressources pour investir.

#### - Peinture volets de la salle des fêtes

Par souci de l'entretien de notre patrimoine immobilier, la rénovation des volets Ouest et Nord de notre salle des fêtes sera envisagée.

#### - Éclairage professionnel de l'ensemble du site du château

L'éclairage de notre château méritant beaucoup mieux que le dispositif actuel, même si celui-ci a amélioré sa mise en valeur, il est prévu de solliciter tout au moins un devis d'installation d'un système d'éclairage professionnel, directement relié sur l'éclairage public, doté de projecteurs plus puissants.

#### - Décorations de Noël

Si les finances le permettent, nous allons étudier également la possibilité de décorer un peu l'intérieur du village.

## **II. Informations générales.**

### 1. Élections municipales en 2026

Les prochaines élections municipales ont été programmées aux dates du 15 et du 22 mars 2026. Afin de pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune de domicile.

Vous pouvez vérifier votre inscription directement en ligne sur le site officiel [service-public.fr](http://service-public.fr).



## Comment s'inscrire ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- En ligne



La démarche peut être effectuée jusqu'au **4 février 2026** sur le portail officiel :

☞ [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

- En mairie

Il est également possible de s'inscrire **jusqu'au 6 février 2026 à midi**, directement à l'accueil de votre mairie.

Merci de vous munir des documents suivants :

- une **pièce d'identité en cours de validité**,
- un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

## Formulaire utile

Vous pouvez, si vous le souhaitez, remplir à l'avance le formulaire Cerfa n°12669, disponible en téléchargement sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

**Nouveauté 2026** pour nos communes de moins de 1 000 habitants :

Le mode de scrutin qui vient de changer est maintenant un scrutin de liste, proportionnel et paritaire, comme dans les grandes villes :

**Parité obligatoire** : Listes composées d'autant de femmes que d'hommes en alternance ;

**Fini le panachage** : toute modification (rajout, rature, ...) sur le bulletin le rend nul ;

**Plus de candidatures isolées** : la constitution de listes complètes est obligatoire.



## 2. Recensement de la population 2026

Cette opération qui se répète tous les 5 ans se déroulera entre le 15 janvier et le 14 février 2026. Sous la direction de notre secrétaire de mairie, le recensement sera mené, sur le terrain, comme il y a 5 ans, par madame Myriam LIDON. Elle passera à votre domicile vous proposant, soit de remplir avec elle le questionnaire, strictement confidentiel et uniquement destiné à l'institut national des statistiques (INSEE), soit d'y répondre seul, en vous connectant sur internet (vous trouverez des précisions sur le site : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ). Merci par avance de lui réserver le meilleur accueil lorsqu'elle frapperà à votre porte.

Dans l'éventualité où vous seriez absent de Montgaillard entre le 15/01/26 et le 14/02/26, merci de vous signaler et de vous présenter sans faute à la mairie afin d'anticiper la procédure de recensement.



## 3. Cimetière du village



Conscient que les tarifs des concessions dans notre cimetière n'ont pas évolué depuis 2014, et après avoir un peu étudié ce qu'il en est dans les communes voisines, le conseil municipal a souhaité les augmenter très sensiblement. Après discussion lors de notre dernier conseil, le prix de 100€ du mètre carré a été retenu. Afin de ne pas prendre de court les habitants du village qui souhaiteraient acquérir une concession, cette évolution ne sera toutefois effective qu'au 01 février 2026, après le vote de la délibération qui sera proposée lors de notre prochain conseil, jeudi 22 janvier 2026.

#### 4. Fraude à la rénovation

Pour se protéger des arnaques adopter les bons reflexes

**Avant de dire oui... rappelez-vous qu'un service public ne démarche jamais**

Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité. Si une personne disant travailler pour France Rénov', ou l'Anah, ou l'État vous contacte et essaie de vous faire signer un devis, c'est une arnaque. Le démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique est strictement interdit par la loi.

**Avant de dire oui... méfiez-vous des offres à 1 €**

Les démarcheurs vous font miroiter des offres alléchantes : « des travaux payés par l'État, qui ne vous coûteront rien », un panneau publicitaire dans le jardin « pour annuler le reste à charge » ... Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est une arnaque. Contactez un conseiller France Rénov' pour avoir un interlocuteur de confiance et bénéficier des aides réelles auxquelles vous avez droit pour vos travaux.

**Avant de dire oui... protégez vos informations personnelles**

Numéro fiscal, RIB, mandat SEPA, coordonnées bancaires... Ces données vous appartiennent et ne doivent pas être partagées avec un démarcheur. Elles peuvent être utilisées pour usurper votre identité et faire une demande d'aide à votre place.

**Avant de dire oui... prenez le temps de réfléchir**

“Il faut valider tout de suite”, “Ce n'est qu'une formalité, il me faut juste une petite signature, ça ne vous engage à rien”... Un vrai conseiller vous informe. Un fraudeur vous bouscule. Chez France Rénov', on vous dira toujours de prendre le temps de la réflexion avant de vous lancer dans un projet de rénovation.

**Et surtout, avant de dire oui, demandez toujours un autre avis :**

contactez votre conseiller France Rénov' (expert de confiance, neutre et gratuit pour vous aider à faire les bons choix et éviter les pièges) au 06 47 11 07 34 ou [habitat@albretcommunaute.fr](mailto:habitat@albretcommunaute.fr).

Les réflexes pour se protéger

**Créer soi-même son compte**

Créez votre compte vous-même sur la plateforme de demande d'aide. Vous pouvez ensuite désigner un mandataire si vous avez besoin d'aide pour déposer la demande d'aide.

Depuis le 1er janvier 2024 **France Connect+** remplace France Connect. L'utilisation de France Connect+ est **recommandée** pour limiter les usurpations d'identité grâce à une authentification renforcée à deux facteurs.

Cependant, l'utilisation de France Connect+ n'est pas obligatoire, les utilisateurs qui le souhaitent pourront toujours se connecter avec leur identifiant/mot de passe.

**Comparez les devis**

Ne signez rien précipitamment et prenez le temps de faire des devis comparatifs. Prenez contact avec un conseiller France Rénov' qui pourra vous orienter vers des professionnels compétents.

**Vérifiez le délai de rétractation sur les devis**

Veillez à ce que le délai de rétractation de 14 jours soit mentionné sur les devis.

En cas de difficultés lors des travaux (information trompeuse, contrat non respecté, devis non respecté, clauses abusives, ...) ou dès l'apparition d'une suspicion

Contacter la répression des fraudes en ligne sur <https://signal.conso.gouv.fr>, ou par téléphone au 0809 540 550, ou par lettre à :

DGCCRF – Réponse Conso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9

Un formulaire de signalement est mis à disposition des ménages sur :

<https://france-renov.gouv.fr/signalement>

Vérifier que le/les artisans sont RGE via l'annuaire des artisans RGE :

<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

Porter plainte à la gendarmerie pour se protéger d'éventuels cas d'usurpation d'identité en effectuant une pré-plainte en ligne :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



## 5. SMICTOM LGB : amende (rappel)

Le risque de dépôts sauvages, hors de toutes les installations mises à disposition des administrés par le SMICTOM, n'est jamais à écarter. Ces dépôts non conformes au règlement de collecte des ordures ménagères constituent des infractions et leur évacuation représente une charge financière non négligeable pour la collectivité concernée.

Afin de se prémunir, autant que faire se peut, face à cette éventualité, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 06 novembre 2024, de prévoir une **redevance forfaitaire (amende administrative) pour tout dépôt sauvage découvert sur le territoire de la commune.**

D'un montant de 135,00€, cette redevance, directement perçue par la mairie, sera facturée au contrevenant préalablement identifié.

Ce point est d'autant plus d'actualité que, comme le montrent les 2 photos prises le 11 décembre dernier, certains font toujours preuve d'un manque total de savoir-vivre, d'un manque total de respect des consignes et de l'environnement, d'un manque total de souci de l'esthétique de notre village.



## 6. Bouchons (rappel)

La collecte de bouchons, initiée par le musée du liège de Mézin, est toujours d'actualité ; les sommes collectées, après le recyclage des bouchons, sont destinées à la recherche contre le cancer et à la plantation de chênes liège en Albret ; un réceptacle prévu à cet effet vous attend à la mairie.

**La cause est belle, n'hésitez pas à venir y déposer tous vos bouchons de liège !**



## 7. Déchets verts

Que faire des déchets verts ? Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel ou encore de les déposer dans les déchetteries en respectant les règles mises en place.

Sinon, sur notre territoire, plusieurs déchetteries acceptent les déchets verts, aux horaires précisés sur le lien suivant :

<https://smictomlgb.fr/horaires-et-acces/>





## 8. Apéritif de Noël

Notre traditionnel apéritif de Noël se déroulera mardi 23 décembre, à partir de 19h autour d'un apéritif dinatoire ; le conseil municipal, organisateur de cette manifestation, espère vous retrouver nombreux. Comme chaque année, le père Noël devrait retrouver tous les enfants (jusqu'à 10 ans) au pied du sapin, vers 19h30.

Enfin, comme depuis quelques années maintenant, la mairie offre un coffret-cadeau à nos administrés, « les plus grands collectionneurs de bougies d'anniversaire » !

## 9. Association « Montgaillard kids »



Depuis le 26 Avril 2025, nous sommes heureuses d'accueillir les jeunes enfants de notre village ou des environs, toujours soucieuses de les divertir en leur proposant des moments de détente, de jeux et de rencontres.

Avec l'aide des responsables de l'association et des plus grands, des animations ont été proposées :

- Activité printanière : réalisation de bac à fleurs ;
- Halloween ;
- Décorations de Noël et du sapin ;
- Rencontre intergénérationnelle à l'EHPAD de Nérac ; ce fut un très beau moment d'échange, durant lequel les enfants ont distribué des cartes de vœux soigneusement réalisées par leurs soins. Nous avons été accueillis comme des rois et évoquons déjà l'idée de collaborer à nouveau avec l'équipe de la maison de retraite afin de proposer d'autres beaux moments de partage aux résidents et aux enfants.



Je tiens à remercier Lorie Chaminade pour son investissement à mes côtés, mon mari pour les décorations extérieures de Noël et Laurence Touchard pour son aide régulière. Nous rappelons que l'association est ouverte à tous, Montgaillardais et voisins proches ou plus éloignés.

Nous espérons vous revoir nombreux l'année prochaine et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.  
Peggy FELTRIN

## 10. Association « comité des fêtes »

### • Soirée Vin Nouveau

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants à la soirée « Vin nouveau » du 22 novembre. Ce fut, une fois encore, un très beau moment de convivialité.

### • Réveillon du nouvel an

Cette année, nous avons fait le choix de ne pas organiser de réveillon du Nouvel An. Cet évènement est une belle réussite depuis deux ans, mais nous sommes malheureusement trop peu de bénévoles disponibles. Or, pour proposer une soirée de qualité, cela demande beaucoup d'investissement et de temps de leur part. Nous avons donc préféré faire une pause cette année, afin de permettre à nos bénévoles de profiter eux aussi d'une soirée auprès de leurs proches. Pas d'inquiétude, nous reviendrons l'année prochaine avec encore plus d'énergie !

### • Randonnée

Au printemps, nous envisageons l'organisation d'une randonnée pédestre dans le but de récolter des fonds pour une association. De plus amples informations seront diffusées en début d'année.



Le comité profite également de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants du village. Nous remercions ceux qui sont venus se présenter lors de notre dernière soirée et nous serons ravis de rencontrer prochainement ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire.

Si vous êtes prêts à participer à l'organisation des différentes activités du village, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Enfin, nous vous rappelons que nous disposons d'un groupe WhatsApp sur lequel nous communiquons à propos des animations du village. Si vous souhaitez le rejoindre, merci d'envoyer un SMS au **06 68 68 90 06** ou un mail à :  **comite.anim.montgaillard@gmail.com**

Lorie CHAMINADE

## 11. Montgaillard est sur INTRAMUROS (rappel)



Toujours soucieuse de pouvoir vous prévenir au plus vite d'un évènement, d'une alerte ou d'une actualité majeure, la mairie utilise l'application INTRAMUROS, **disponible par simple téléchargement (gratuit) sur votre smartphone**.

N'hésitez pas à flasher le QR-code ci-contre

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Je profite de cette lettre pour vous souhaiter un très joyeux Noël, en ayant une pensée toute particulière pour ceux qui seront seuls ou isolés. Avec un peu d'avance, je vous présente également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Soyez assurés de ma fidélité et de mon dévouement.

H de COLOMBEL

# *VUE INEDITE DU VILLAGE !*

*Défi : trouvez ce qui a été retiré du paysage !*

